



MISSION PERMANENTE
DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

Seul le texte prononcé fait foi

**Conférence d'Examen 2005
des Etats Parties au Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires
New York, 2.-27.5.2005**

DEBAT GENERAL

Déclaration

**prononcée par l'Ambassadeur Peter Maurer
Représentant permanent de la Suisse auprès des
Nations-Unies à New York**

unofficial translation

Check against delivery

**2005 Review Conference
of the Parties to the Treaty on the
Non-Proliferation of Nuclear Weapons
New York, 2.-27.5.2005**

GENERAL DEBATE

Statement

**By Ambassador Peter Maurer
Permanent Representative of Switzerland
to the United Nations in New York**

New York, 3 May 2005

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire, au nom de ma délégation, le plaisir de vous voir présider cette 7^e Conférence d'examen du TNP. L'engagement de votre pays sur l'ensemble des questions du domaine nucléaire constituera indubitablement un atout de taille pour la réussite de nos travaux. Ma délégation peut vous assurer de son entière coopération dans l'exercice de vos fonctions.

Monsieur le Président,

Pour la Suisse, le TNP représente le seul instrument juridique contraignant d'envergure mondiale destiné à promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Il est en ce sens un outil essentiel à la paix et à la stabilité internationales.

Depuis son entrée en vigueur jusqu'à aujourd'hui, le TNP a été marqué du sceau du compromis et ceci à plusieurs niveaux :

- le 1^{er} compromis de 1967 a consisté au renoncement à l'arme nucléaire des États alors non-dotés en échange de l'engagement des États alors dotés de l'arme nucléaire à prendre des mesures dans la voie du désarmement nucléaire. Parallèlement, tout Etat-partie a obtenu le droit à l'utilisation pacifique dans le domaine de l'énergie nucléaire.
- le 2^e compromis a été réalisé lors de la Conférence d'examen de 1995, durant laquelle les États-parties décidèrent de proroger indéfiniment le TNP en échange notamment de l'adoption des "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires" réaffirmant l'engagement des États dotés de l'arme nucléaire à réaliser le désarmement nucléaire selon l'Art. VI du TNP. Le document de 1995 a été réaffirmé et renforcé lors de la Conférence d'examen de 2000, qui vit un consensus se dégager autour du document final contenant "13 étapes pratiques" visant la mise en œuvre progressive du désarmement nucléaire selon l'Art. VI du TNP.

Monsieur le Président,

Si l'on dresse un bilan de santé du TNP, force est de constater que, depuis son entrée en vigueur comme depuis la Conférence d'examen de 2000, le désarmement

et la non-prolifération nucléaires ont connu bien plus de développements inquiétants que réjouissants.

- Ainsi, plus de trente-cinq ans après son entrée en vigueur, le TNP est loin d'avoir concrétisé ces deux compromis en vue du désarmement nucléaire. Par ailleurs, près de dix ans après les décisions prises en 1995, le CTBT n'est toujours pas entré en vigueur de même les négociations à la Conférence du désarmement à Genève sur un FMCT n'ont pas encore commencé.
- L'objectif d'universalité n'est également pas rempli, car l'Inde, Israël et le Pakistan n'ont toujours pas adhéré au TNP.
- En 2003, l'ensemble des Etats-parties ont été témoins du retrait de la RPDC du TNP alors que, après plus de deux années d'intenses vérifications, l'AIEA n'est toujours pas en mesure de déterminer la véritable nature du programme nucléaire iranien.
- La Suisse a aussi regretté la décision de certains Etats-parties dotés de l'arme nucléaire d'accorder des fonds pour le développement de ces armes. A notre avis, de telles décisions vont à l'encontre de l'esprit de l'Art. VI du TNP.
- Un autre sujet de grave préoccupation a été la découverte d'un important marché noir dans le domaine de la technologie nucléaire, mis à jour en 2004 avec l'affaire Khan. Cette préoccupation est accentuée par le lien potentiel entre prolifération et terrorisme.
- Finalement, l'incapacité du Comité préparatoire d'adopter un agenda et des recommandations substantielles en vue de cette Conférence d'examen constitue le dernier événement d'une liste plutôt sombre, où je n'entrevois que quatre éléments positifs :
 1. l'accession de Cuba au TNP en septembre 2002.
 2. la décision en décembre 2003 de la Libye de renoncer à l'arme nucléaire.
 3. la confirmation de l'absence d'un programme d'armes nucléaires en Irak suite aux conclusions des différentes activités de vérification, dont celles de l'AIEA.
 4. le Traité SORT conclu entre les Etats-Unis et la Russie, qui ne répond toutefois pas aux principes d'irréversibilité et de vérification.

Monsieur le Président,

Devant un bilan aussi mitigé, il est dès lors légitime de se demander ce que nous attendons de cette 7^e Conférence d'examen. A cet effet, ma délégation aimerait développer brièvement quelques points :

1. Comme je l'ai annoncé en préambule, la Suisse croit au TNP en tant qu'outil essentiel à la paix et à la stabilité Internationales. En conséquence, mon pays attache une importance primordiale à ce que le Traité conserve et renforce la crédibilité qui, jusqu'à aujourd'hui, a tout de même incité l'immense majorité des Etats-parties à respecter leurs engagements par rapport au TNP. Pour ce faire, mon pays estime essentiel de conserver les acquis des conférences d'examen précédentes. Il s'agit des "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires" adoptés par la Conférence d'examen de 1995 et des "13 Etapes pratiques" adoptés par la Conférence d'examen de 2000, deux documents visant la mise en œuvre progressive du désarmement nucléaire selon l'Art. VI du TNP.
2. Si l'accès aux armes et technologies nucléaires par des acteurs non-étatiques constitue un souci légitime, la Suisse reste convaincue de l'importance du TNP comme le plus sûr garant contre les inquiétudes sécuritaires, pour les uns liées à l'inachèvement du désarmement nucléaire, pour les autres liées à la prolifération nucléaire. Ce constat renforce le caractère vital de l'universalité du TNP.
3. Si mon pays est également conscient qu'un renforcement des contrôles à l'exportation des matériaux et technologies nucléaires s'avère indispensable, cette évolution ne doit pas se faire au détriment du droit inaliénable des Etats-parties selon l'Art. IV du TNP. Dans ce contexte, la Suisse salue les efforts du Directeur général de l'AIEA, M. El Baradei, visant à combattre la prolifération. Par ailleurs, notre pays saisit l'occasion pour annoncer que, le 1.2.2005, il a ratifié le Modèle de Protocole Additionnel à son Accord de garanties avec l'AIEA.
4. En définitive, certains développements récents ont démontré les faiblesses institutionnelles du processus d'examen du TNP. A cet effet, la Suisse pense qu'il serait utile de se pencher sur la proposition canadienne de conférences annuelles comme base de discussion pour agir rapidement en cas de non-conformité avérée au Traité.

Monsieur le Président,

Trente-cinq ans après son entrée en vigueur, le TNP reste un instrument multilatéral de base dont toutes les finalités sont encore à honorer. Le mandat de cette conférence est de s'assurer que les objectifs du Traité sont en voie de réalisation et de trouver les moyens d'y remédier le cas échéant. Aux défis traditionnels se sont ajoutés de nouveaux, notamment la remise en question de l'acquis des conférences d'examen précédentes. Nous espérons que cette conférence parviendra à surmonter ces défis et à tenir compte des besoins sécuritaires de tous.

Cette Conférence d'examen se tient à un moment où les chefs d'états se préparent pour le Sommet M+5 de septembre. Ils seront appelés, entre autres, à se prononcer sur les recommandations du Secrétaire général dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive. Un résultat positif de la Conférence d'examen aurait certainement un effet bénéfique sur la tenue du Sommet et nous faisons appel à toutes les délégations afin qu'elles travaillent dans ce sens.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.

Unofficial translation

Mr President,

On behalf of my delegation, I would like to begin by expressing our pleasure that you are chairing this 7th Review Conference of the NPT. Your country's commitment in the whole spectrum of nuclear issues will undoubtedly be a major asset in ensuring the success of our work. My delegation can assure you of our full co-operation.

Mr President,

In Switzerland's view, the NPT is the only legally-binding instrument of a global nature for promoting nuclear non-proliferation and disarmament. In this respect it is an essential tool for international peace and stability.

Since its entry into force and up to the present, the NPT has been marked by compromise on a number of levels:

- The first compromise in 1967 was the renunciation of nuclear weapons by states which did not at that time possess these weapons in exchange for a commitment by the at that time nuclear-weapons States that they would take measures to bring about nuclear disarmament. Parallel to this, every State Party obtained the right of peaceful use of nuclear energy.
- The second compromise was made at the 1995 Review Conference, at which the States Parties decided to extend indefinitely the NPT in exchange notably for the adoption of "Principles and Objectives for Nuclear Non-Proliferation and Disarmament", which re-affirmed the commitment of nuclear-weapons States to bring about nuclear disarmament according to Art. VI of the NPT. The "Principles and Objectives of 1995 were re-affirmed and strengthened at the 2000 Review Conference, which saw the emergence of a consensus around the final document, which contained "Thirteen Steps" to bring about progressive nuclear disarmament in accordance with Art. VI of the NPT.

Mr President,

If we take stock of the NPT, we have to conclude that since the NPT entered into force and since the 2000 Review Conference, developments in the field of nuclear disarmament and non-proliferation have been disquieting rather than encouraging.